



## **DELIBERATION N°2024/06/81 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Demande de labellisation  
« Territoire Bio Engagé »**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

### **Absente**

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

### **Absente excusée**

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Christiane ESPUCHE**

### **EXPOSE**

L'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région « Bio » de France. Dynamiques de la production à la transformation, nos filières offrent une grande diversité de produits, reflets de la typicité de nos territoires. Ainsi, InterBIOccitanie a choisi de mettre en place la démarche « Territoire BIO Engagé », première démarche de labellisation Bio des collectivités territoriales proposée en France.

Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les objectifs du Plan Ambition Bio et de la Loi EGalim, en termes de surface agricole cultivée en bio (au moins 15 %) et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio (au moins 22 % de produits bio dans les menus => 25 % à partir de 2025).

La labellisation permet de :

- Valoriser la démarche de la CCPC et notre engagement dans le bio auprès des habitants de notre territoire et de nos différents partenaires ;
- Mettre en valeur les producteurs bio présents sur notre territoire et leurs productions ;
- Récompenser le travail des agents de la collectivité (équipe de restauration) ;
- Être accompagné dans le développement de nos projets en lien avec l'agriculture biologique;
- Entrer dans le club des lauréats du label Territoire & Etablissements BIO Engagé.

Le critère d'éligibilité du label est d'atteindre l'objectif suivant :

- 22 % d'approvisionnement bio dans nos services de restauration en valeur d'achat (25% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025).

Le coût annuel du label Territoire BIO Engagé est une cotisation forfaitaire de 200€ HT /an + une cotisation proportionnelle de 0.02 € HT/ habitant (plafond : 5000€ HT/ an). Ce qui correspond à un coût de 1000€ HT (5x200 €) + (nombre d'habitants : 28241 x 0.02) 564.82 € HT.

Un kit de communication est fourni la première année : 2 panneaux d'entrée + accès plateforme en ligne + outils de promotion du label.

Aussi, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à faire une demande de labellisation « Territoire Bio Engagé » auprès d'InterBIOccitanie.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes ;



**Vu** l'avis de la commission « Restauration scolaire et circuits de proximité » du 6 juin 2024 ;

**Vu** la consultation de la commission « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

**Considérant** la volonté de la Communauté de communes de valoriser la démarche et l'engagement dans la bio auprès des habitants du territoire et de nos différents partenaires ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de DEPOSER une demande de labellisation « Territoire Bio Engagé » auprès d'InterBIOccitanie ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024\_06\_81-DE